

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE GIVRY

République Française

SEANCE du 13 Novembre 2024

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13

Présents : 11
Procuration : 1
Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
06.11.2024
Date de l'affichage
07.11.2024

Délibération
n° 68-2024

OBJET :
Tarifs
location salle
polyvalente
2025

Le Maire
Olivier
GROSJEAN



L'an 2024

Le 13 Novembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusé ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Excusé : Denis VIGIER

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente suivants pour l'année 2025 :

| | Tarif n° 1 | Tarif n° 2 | Tarif n° 3 | Tarif n° 4 |
|---|---|-----------------------------|--|--|
| | Particuliers domiciliés à Dracy-le-Fort | Comités d'entreprises | Associations dracyennes École communale Le Grand Chalon | Organismes de droit public ou privé autre que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL...) |
| Week-end | - 370 € (1 ^{ère}) - 725 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile) | 725 € (nettoyage inclus) | - Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus) | |
| Semaine | 210 € (1 journée) | 540 € (1 journée) | - Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus) | • 1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) • ½ journée : 185 € + nettoyage (50€) • 1 soirée (assemblée générale) : 90 € |
| Caution | 2 000 € | | 600 € | |
| Arrhes | Quel que soit le type de location, 30 % du tarif sera demandé dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture. | | | |
| Caution écran | 600 € | | | |
| Jour de l'an (veille et lendemain compris) | | | ➔ Location : 2 000 € ➔ Caution : 5 000 € | |

Il est rappelé :

- Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- Que la salle est louée sans vaisselle.
- Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.